



I N F O R M A T I O N   A   L A   P R E S S E

## *Ouverture d'un cimetière naturel*



© Darri – Ville de Niort

**Le cimetière naturel de Souché a ouvert ses portes le 14 février 2014. Premier du genre à Niort, il fonctionne selon une charte d'engagement des familles qui précise les conditions d'aménagement des sépultures dans le respect de l'environnement et des défunts. En adéquation avec la politique de développement durable de la Ville, ce nouveau mode d'inhumation répond à une demande croissante des Niortais.**

Après plus de deux ans de travaux, ce cimetière d'un genre nouveau vient rejoindre la liste des 10 cimetières de la ville. Certains d'entre eux sont saturés ou sur le point de l'être.

Aménagé à proximité de celui de Souché, rue Chiron-Courtinet, sur une parcelle de 4000 m<sup>2</sup> autrefois exploitée en carrière pour les pierres tombales, ce cimetière naturel propose des concessions dédiées aux inhumations, des concessions spécifiques pour les urnes cinéraires et un espace de dispersion des cendres. Son cadre champêtre et arboré favorise le recueillement et le lien avec la nature. Le concept dépasse le simple aménagement paysager. Toutes les étapes consécutives au décès sont repensées pour réduire au maximum l'empreinte écologique de l'inhumation. Le corps et les cendres sont rendus à la terre le plus naturellement possible.

### **Pas de fleurs artificielles, ni pierre tombale en marbre, ni caveau en béton**

Les familles qui souhaitent une concession doivent signer une charte d'engagement. Les corps ne reçoivent plus de soins de conservation sauf exception absolue. Ils sont déposés dans des cercueils ou urnes en matériaux biodégradables, en pleine terre. Une pierre calcaire permettra d'identifier le défunt dans le respect d'une charte de présentation précise.

Dans le jardin du souvenir, les cendres sont enfouies dans du sable recouvert de broyat. Seules les fleurs naturelles déposées dans les vases mis à disposition par la Ville sont autorisées. Le nom des défunts ayant fait l'objet d'une dispersion est gravé sur une feuille en laiton fournie par la Ville. Elle sera suspendue dans l'Arbre des printemps à un emplacement choisi par la famille. Ce support en métal à la mémoire des défunts a été dessiné et réalisé par le personnel municipal, tout comme la plaque d'entrée du cimetière et la sculpture du Gardien du temps.

Le site est conçu et géré entièrement par la Ville dans le respect d'une gestion douce et raisonnée d'une végétation spontanée. Les produits phytosanitaires sont interdits et les déchets verts valorisés sur place. Seules les allées piétonnes sont tondues.

Les éléments de mobilier ont été récupérés ou recyclés et le plus naturel possible : clôture de châtaignier non traité, anciens bancs en pierre du Donjon, portail d'entrée en bois...

## **Quelques chiffres**

**1 conservation des cimetières.** Elle accueille, conseille les familles et assure la gestion administrative et technique des cimetières et du crématorium (travaux, concessions, crémations, gestion financière,..).

Elle est adhérente à l'Union des pôles funéraires publics (UPFP)

*31 rue de Bellune*

*05 49 78 73 92 ou 73 91*

*Ouverture du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h au 12h*

**11 cimetières et 1 crématorium** gérés par la Ville :

- 10 « classiques » : cimetières ancien, Buhors, Cadet, Grand-Croix, de la Broche, de Saint-Liguaire, de Souché, des Sablières, de Saint-Florent et de Sainte-Pezenne
- 1 cimetière naturel à Souché
- 1 crématorium

**65 000 personnes inhumées** dans les cimetières niortais.

**20 000 concessions gérées** par la Ville.

**22 hectares**, soit l'équivalent de 44 terrains de football, c'est la superficie couverte par les cimetières niortais.

**1088 crémations réalisées en 2013** contre une centaine dans les années 90.